



## 2 - Manager et gérer sa structure

### OF25 Focus sur le compte personnel de formation

#### Dates et lieux

**1 jour soit 7 heures**  
De 9h à 17h

**15 novembre 2017**

**CARIF Espace Compétences**  
Centre de vie Agora, Bat A  
ZI Les Paluds  
13400 AUBAGNE

#### Intervenants

Pour  
« **AGALIS** »

**Fanny Berteloot**  
Conseillère en formation,  
Master Ingénierie de la formation

#### Public

Responsable de structures,  
responsables de formation,  
responsables pédagogiques,  
coordinateurs de formation,  
formateurs, formatrices, conseiller(e)s  
en formation, assistantes de  
formation.

#### Pré-requis

Pas de prérequis nécessaires, sinon  
avoir ou vouloir travailler dans le  
domaine de la formation  
professionnelle Continue.

#### Tarif

Module payant.  
Le coût d'une journée de formation est de  
170 euros par participant. Le CARIF n'est pas  
assujéti à la TVA. Un acompte de 30% du  
coût total de la formation vous sera  
demandé à l'inscription. Les conventions  
devront être complétées et signées en  
amont du démarrage de l'action. Dans le cas  
où la formation n'est pas prise en charge par  
l'OPCA, c'est l'organisme de formation qui  
sera facturé.

#### Objectif

Objectifs généraux :

- Comprendre ce qu'est le CPF : fonctionnement et financement.
- Savoir quelles sont les formations éligibles.
- Comment faire référencer une action de formation.

A l'issue de la formation, les participants connaîtront

- Comment fonctionne le CPF.
- Comment mobiliser un CPF.
- Les enjeux du CPF.
- Les financements du CPF.
- La distinction entre le CPF salarié et le CPF demandeur d'emploi.
- Où trouver les formations éligibles.
- Comment faire référencer ses actions de formation.
- CNEFOP, COPANEF, CREFOP, COPAREF, CNCP, CPNE de branche professionnelle, RNCP. Quels rôles jouent-ils ?
- Le CPA (Compte Personnel d'Activité) et le CPF.
- Les derniers décrets parus.

#### Contenus

- Historique du CPF.
- Le CPF. Quelle définition ?
- Rôle et responsabilité des acteurs (titulaire, employeur, CEP, financeurs, éditeurs de listes, organisme en charge du système d'information, évaluateur, organisme de formation, organisme en charge du système d'information, évaluateur, organisme de formation, SPRO).
- Principes de fonctionnement des listes de formations éligibles.
- Le principe d'éligibilité.
- Les différentes listes.
- La VAE et le CPF.
- CléA.
- Les blocs de compétences.
- L'outil CPF, le site internet.
- Les nouveautés à venir (fonctionnaire, profession libérale, personnes sans qualification...).

#### Méthode et organisation pédagogique

La formation sera axée sur une méthode pédagogique affirmative accolée à une méthode pédagogique interrogative, participative.

Elle sera basée sur l'alternance entre : apports théoriques, travaux sur documents permettant une mise en contexte, et les savoirs, les questions et l'expérience des participants.

Ces échanges permettront de contextualiser les savoirs apportés en amont par la formatrice.

Un support de cours et une bibliographie seront distribués aux participants.